



Bureau AVIGNON PONT DES DEUX EAUX
PATRICK LICINI
Tél : 0490275416 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)



Monsieur LUC MERCURY
MAS DE LAURE
13570 BARBENTANE

Objet : Votre devis Assurance Habitation

N° devis : VM172057232

Date de votre devis : 10/02/2017

Date de fin de validité du devis : 12/03/2017 non-inclus

Votre habitation

Vous avez déclaré être propriétaire d'un logement meublé que vous n'occupez pas, un appartement se trouvant à AVIGNON (84000).

Votre habitation est au 1er étage de l'immeuble et n'est pas située au dernier étage.

Votre habitation comporte :

- 1 pièces habitables dont aucune pièce de plus de 30 m2

Votre offre spéciale

Nous avons le plaisir de vous faire bénéficier d'une offre commerciale sur la prime annuelle de la 1ère année de votre contrat d'assurance. Cette offre est pratiquée sous la forme d'un remboursement ayant lieu au plus tard au cours du 4ème mois qui suit la date d'effet de votre contrat. Pour bénéficier de cette offre commerciale, votre contrat ne doit pas faire l'objet d'une suspension, résiliation ou d'un impayé dans les 3 mois qui suivent la prise d'effet des garanties.

Vous avez opté pour le paiement annuel, vous bénéficiez de l'équivalent d'un mois de réduction sur la prime annuelle de votre assurance.

Vos avantages vous permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire totale de 8,05 € la 1ère année.

Vos capitaux et objets précieux garantis

Vous êtes assuré(e) pour 2500 € de biens mobiliers. Vos objets précieux ne sont pas garantis.

Vos garanties et franchises

La protection de votre logement

Les garanties préconisées	Votre Choix de garanties	Franchise
Incendie et explosion	oui	240 €
Dégât des eaux et gel	oui	240 €



Bris de glaces	oui	240 €
Vol et tentative de vol	oui	240 €
Vandalisme et détériorations immobilières	oui	240 €
Evénements climatiques	oui	240 €
Catastrophes naturelles et technologiques	oui	380 €
Dommages Electriques	oui	240 €
Attentats et actes de terrorisme	oui	240 €
Tous risques propriétaire	non	240 €
Perte de loyers suite sinistre	oui	
Remboursement des mensualités de prêt immobilier LBP	oui	
Remboursement en valeur de reconstruction à neuf des biens immobiliers	oui	240 €

Votre protection et celle de votre famille

Les garanties préconisées	Votre Choix de garanties	Franchise
Responsabilité civile du bâtiment	oui	240 €
Sauvegarde des droits	oui	

Vos services

Les garanties préconisées	Votre Choix de garanties	Franchise
Protection Intrusion et Incendie	non	

Les limites des montants maximum par garantie sont indiquées dans les Conditions générales de votre contrat d'Assurance Habitation référence CG-H-IARD-2015-01.

La notice d'information « L'Essentiel à savoir » et les Conditions générales¹ du contrat d'Assurance Habitation sont accessibles depuis votre [espace personnel Assurances de Dommages*](#), rubrique « Devis et contrats ».

Au bout de 3 ans de vie du contrat sans sinistre, aucune franchise ne sera appliquée au premier sinistre garanti. Ce bonus de franchise s'applique hors franchise(s) réglementaire(s).

Votre prime

La prime annuelle de votre contrat d'assurance habitation s'élève à 94,43 € dont 8,85 € de frais et de taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI). La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €.

Le montant de la prime de la 1ère année de votre contrat est proratisé en fonction de sa date d'effet.

Le montant de la prime annuelle sera détaillé dans l'échéancier des Conditions particulières qui vous sont remises à la souscription de votre contrat.



Ce devis est délivré sur la base des informations que vous nous avez communiquées et ne constitue pas un engagement contractuel de la part de l'assureur.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il est précisé que les données à caractère personnel ci-dessus recueillies sont obligatoires pour la gestion des services souscrits et font l'objet d'un traitement dont le responsable est La Banque Postale Assurances IARD.

Vous bénéficiez du droit d'en obtenir communication auprès de La Banque Postale Assurances IARD – Correspondant Informatique et Libertés – 34 rue de la Fédération – 75015 PARIS et d'en exiger, le cas échéant, la rectification, ou de vous opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment, commerciale, par La Banque Postale Assurances IARD.

¹Les Conditions générales Assurance Habitation de votre devis font référence aux Conditions générales référencées CG-H-IARD-2015-01.

*Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, vous devez au préalable nous avoir fourni une adresse de courrier électronique en cours de validité.

LA BANQUE POSTALE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 €. Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419 Z. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr).

LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société Anonyme au capital de 52 140 000 €. Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris. RCS Paris 493 253 652.

MUTUAIDE ASSISTANCE - Entreprise régie par le Code des Assurances – Société Anonyme au capital de 9 590 040 €. Siège social : 8-14 avenue des Frères Lumière 94368 Bry-sur-Marne Cedex. RCS Créteil 383 974 086.